

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pollution électromagnétique Question écrite n° 76728

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la teneur de l'avis que l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) a rendu public le 6 avril 2010 concernant les effets sanitaires des champs électromagnétiques extrêmement basses fréquences. Ses auteurs recommandent, entre autres, de renforcer la recherche sur les causes possibles des leucémies infantiles et de mener des études ciblées sur les travailleurs exposés à de plus forts niveaux. Il lui demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de mettre en oeuvre cette préconisation.

Données clés

Auteur: M. Jean-Jacques Urvoas

Circonscription: Finistère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 76728

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4386 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)